



PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Montpellier, le 23 janvier 2012

Communiqué

Consultation publique sur le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (P P R D F) du Languedoc-Roussillon

La Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010 a institué le «plan pluriannuel régional de développement forestier qui doit définir les massifs forestiers prioritaires ainsi que les actions à mettre en œuvre dans les cinq prochaines années.

L'objectif du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF) du Languedoc-Roussillon est de proposer une vision partagée pour une meilleure mobilisation et valorisation du bois, conduite par l'ensemble des acteurs concernés.

L'élaboration du PPRDF, qui incombe au préfet de région, suppose donc une très large concertation. Pour cela, il s'appuie sur un Comité d'Élaboration et de Suivi (CES) qui réunit l'État, les collectivités locales, les chambres consulaires, le CRPF, l'ONF, les syndicats forestiers, les associations de protection de la nature.

Le document soumis aujourd'hui à consultation du public a été examiné en Comité d'Élaboration et de Suivi le 15 décembre 2011 et a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Le document est mis en consultation publique du 24 janvier au 24 février 2012 sur le site :

<http://draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/Consultation-PPRDF-du-LR>

Les observations peuvent être transmises à la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt à l'adresse suivante :

pprdf.draaf-languedoc-roussillon@agriculture.gouv.fr

Contacts : Sylvain VEDEL : 04 67 10 19 01, Guillaume RANDRIAMAMPITA : 04 67 10 18 70

Magali MAIRE :04 67 10 18 21